



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe BAC + 3 du CAPLP

Caplp et Cafep-Caplp

Section : Langues vivantes - lettres

Option : Anglais-lettres

- 1) Exemple de sujet pour la première épreuve d'admission :
anglais (**discipline mineure anglais**)
- 2) Attendus de l'épreuve
- 3) Extrait de l'arrêté du 17 avril 2025

Les épreuves des concours externes du Caplp et du Cafep-Caplp BAC +3 sont déterminées dans l'[arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#), publié au Journal Officiel du 19 avril 2025, qui fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le schéma des épreuves.

CAPLP et CAFEP externe - LV-Lettres – option Anglais-Lettres

PREMIÈRE ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

SUJET d'anglais pour un DOSSIER DISCIPLINE MINEURE ANGLAIS

Temps de préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

- 40 minutes pour la discipline majeure (LETTRES)
- **20 minutes pour la discipline mineure (ANGLAIS)**

EXEMPLE DE SUJET EN ANGLAIS POUR UN DOSSIER DONT LA DISCIPLINE MINEURE CHOISIE PAR LE CANDIDAT EST L'ANGLAIS

Consigne : vous proposerez en anglais une restitution du document vidéo (document A) au regard de la question posée. Cette restitution (10 minutes) sera suivie d'un temps d'échange en anglais avec le jury (10 minutes).

Document A (document vidéo accessible sur votre poste informatique) – 4'57

"What History Forgets About Abraham Lincoln's Legacy"

Source: <https://www.modernghana.com/videodocumentaries/8/34262/> – July 17, 2025

Question: To what extent did Abraham Lincoln's tragic death impact the assessment of his legacy?

LES ATTENDUS DE LA PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve se compose de **deux parties**, l'une, dite principale, dédiée à la discipline majeure, l'autre, dite complémentaire, à la discipline mineure. Un dossier est fourni au candidat pour permettre la préparation des deux parties de l'épreuve.

Temps de préparation : 3 heures

- **Durée de l'épreuve : 1 heure**
- **40 minutes pour la discipline majeure (LETTRES) :** cette partie se déroule en français
 - Exposé (20')
 - Échange avec le jury (20')
- **20 minutes pour la discipline mineure (ANGLAIS) :** cette partie se déroule entièrement en anglais
 - Exposé (10')
 - Échange avec le jury (10')

PRECISIONS SUR LE DOSSIER DISCIPLINE MINEURE ANGLAIS

Il est constitué :

- Pour la partie principale (majeure lettres) : d'un texte littéraire et d'une image
- **Pour la partie complémentaire (mineure anglais) : d'un document audio ou vidéo n'excédant pas cinq minutes et d'une question**

REMARQUES CONCERNANT LES SUJETS PROPOSES DANS LA MINEURE ANGLAIS

Les sujets des dossiers mineure anglais sont composés d'un document (A) et d'une question. Le document A est toujours un document audio ou vidéo en lien avec une entrée culturelle des programmes de CAP et de baccalauréat professionnel. Sa durée n'excède pas cinq minutes.

Les sujets proposés par le jury tiennent compte, dans leur élaboration, de l'économie générale du dossier – durée du document A, longueur et charge sémantique explicite et implicite du document –, du temps de préparation (trois heures), et de la durée maximale attendue (vingt minutes avec proposition de restitution ou d'analyse (10 minutes) et échanges avec le jury (10 minutes)).

REMARQUES CONCERNANT LA PREPARATION EN LOGE

Lors de sa préparation en loge, le candidat dispose sur sa table, à l'exclusion de tout autre document :

- de la version papier du sujet d'anglais ;
- d'un ordinateur (sans connexion internet) qui lui permet de prendre connaissance du document A de manière autonome, autant de fois qu'il le souhaite durant tout le temps de préparation.

À noter : les sous-titres ne seront pas accessibles le jour de l'épreuve.

COMPETENCES ET CONNAISSANCES EVALUEES

Cette épreuve consiste en une compréhension du sujet, ainsi qu'en la restitution et l'échange avec le jury qui en découle. Les attendus de cette épreuve, qui se déroule entièrement dans la langue vivante étrangère, s'articulent autour des éléments suivants, évalués dans les temps d'exposé du candidat et d'entretien avec le jury :

- la bonne compréhension des éléments explicites et implicites de documents authentiques audio ou vidéo ;
- la connaissance des grands enjeux de la sphère culturelle anglophone ;

- les capacités d’analyse et de démonstration, y compris la capacité à proposer un contenu clairement structuré ;
- la qualité de l’anglais parlé, en continu et en interaction ;
- les compétences de communication, verbales et non verbales.

RECOMMANDATIONS POUR LES CANDIDATS

Il est attendu des candidats qu’ils rendent compte de leur compréhension du document A au regard de la question posée. Durant l’épreuve, les candidats sont invités à s’appuyer sur toutes leurs connaissances des pays anglophones pour étayer leurs propos.

« Restituer un document » signifie rendre compte de son contenu et de son sens, de façon fidèle et structurée. Le candidat devra sélectionner ce qui est pertinent par rapport à la question posée.

Le candidat doit prouver qu’il sait :

- Identifier la nature du document et le contextualiser ;
- Dégager le thème principal ;
- Repérer les idées essentielles et les informations importantes ;
- Comprendre le point de vue ou l’intention du locuteur ;
- Reformuler ces éléments avec ses propres mots.

REGLEMENTATION DE LA PREMIERE EPREUVE D’ADMISSION

L’arrêté du 17 avril 2025 qui fixe les sections et modalités d’organisation du concours externe du certificat d’aptitude au professorat de lycée professionnel a été publié au Journal Officiel du 19 avril 2025.

Le candidat choisit, au moment de son inscription, la discipline - langue vivante ou lettres - qui fera l’objet de l’évaluation la plus approfondie. Cette discipline est qualifiée de majeure, l’autre étant qualifiée de mineure.

1° Première épreuve d’admission

L’épreuve se compose de deux parties, l’une, dite principale, dédiée à la discipline majeure, l’autre, dite complémentaire, à la discipline mineure. Un dossier est fourni au candidat pour permettre la préparation des deux parties de l’épreuve.

Ce dossier est constitué pour la partie principale dans la discipline majeure choisie par le candidat :

- discipline majeure langue vivante : d’un document audio ou vidéo n’excédant pas cinq minutes et de deux autres documents de nature différente - par exemple un texte et un document iconographique (photographie, peinture, caricature etc.) - en lien avec une entrée culturelle des programmes de CAP et de baccalauréat professionnel ;
- discipline majeure lettres : d’un texte littéraire et d’une image susceptibles d’être étudiés dans des classes de CAP, de baccalauréat professionnel ou de BTS.

Le dossier de la partie complémentaire dans la discipline mineure est constitué :

- discipline mineure langue vivante : d’un document audio ou vidéo n’excédant pas cinq minutes et d’une question ;
- discipline mineure lettres : d’un texte littéraire susceptible d’être étudié dans des classes de CAP, de baccalauréat professionnel ou de BTS et d’une question.

Cette épreuve doit permettre au jury d’apprécier la capacité du candidat à structurer son propos ainsi que son aptitude à l’analyse, à la communication et à interagir avec le jury.

Partie principale dans la discipline majeure (exposé : vingt minutes ; échange : vingt minutes).

Cette partie de l'épreuve prend la forme d'un exposé suivi d'un échange avec le jury :

- pour la discipline majeure langues vivantes : cette épreuve est entièrement dans la langue vivante étrangère. Le candidat rend compte du document audio ou vidéo proposé par le jury, l'analyse et le commente puis en explicite les liens avec les deux autres documents. Cet exposé est suivi d'un échange avec le jury ;
- pour la discipline majeure lettres : l'exposé vise à présenter une réflexion sur les liens entre le texte littéraire et l'image, puis à réaliser une explication du texte littéraire. L'échange avec le jury est destiné à élargir la réflexion et à approfondir les points que le jury jugera utiles.

Partie complémentaire dans la discipline mineure (proposition de restitution ou d'analyse : dix minutes ; échange : dix minutes)

Cette partie de l'épreuve se décline, selon la discipline mineure choisie, de la façon suivante :

- pour la discipline mineure langue vivante : cette partie complémentaire de l'épreuve se déroule entièrement dans la langue vivante étrangère. Le candidat propose une restitution du document audio ou vidéo au regard de la question posée. Cette restitution est suivie d'un échange avec le jury ;
- pour la discipline mineure lettres : le candidat propose une analyse du texte littéraire au regard de la question posée. Cette analyse est suivie d'un échange avec le jury.

Durée de la préparation : trois heures

Durée de l'épreuve : une heure.

Coefficient : 5.

L'épreuve est notée sur 20. La partie principale dans la discipline majeure compte pour 13.